



## **MISSION**

### **« L'EUROPE DANS LA MONDIALISATION »**

#### **RESUME DES PRINCIPALES CONCLUSIONS OPERATIONNELLES**

- 1.** La Stratégie de Lisbonne continue de faire l'objet d'un consensus au sein de l'Union européenne en raison de la pertinence de ses objectifs de long terme. Elle a cependant produit des résultats contrastés selon les États membres. La méthode non contraignante retenue pour sa mise en œuvre - la « méthode ouverte de coordination » - a eu le mérite d'introduire une coordination européenne dans des domaines de compétence principalement nationale, mais elle n'en est pas moins à l'origine de nombreuses déficiences et fait l'objet de critiques.
- 2.** La France est en décalage par rapport à de nombreux autres pays de l'Union européenne dans sa perception négative de la Stratégie de Lisbonne. Les performances françaises au regard des objectifs de Lisbonne, moyennes ou médiocres jusqu'ici, et le faible degré d'appropriation nationale de l'agenda européen, contribuent sans doute à entretenir cette perception.
- 3.** Le cycle 2008-2010 de la Stratégie de Lisbonne, qui vient d'être arrêté par le Conseil européen de mars 2008, s'inscrit dans la continuité du précédent. Ce choix reflète le consensus européen en faveur du statu quo et d'une concentration sur la mise en œuvre, ainsi que la fin prochaine de la présente législature communautaire. Le Conseil européen a néanmoins invité à ouvrir sans attendre la réflexion sur l'après-2010.
- 4.** La France a beaucoup à faire pour améliorer ses performances nationales et accroître du même coup sa crédibilité au regard de l'agenda de Lisbonne : c'est particulièrement le cas en ce qui concerne la réforme du marché du travail (flexicurité), les politiques de la connaissance, la politique énergétique et environnementale et l'appropriation nationale de la stratégie européenne. Les réformes engagées depuis le printemps 2007 doivent être poursuivies et approfondies.
- 5.** Le caractère consensuel en Europe de la Stratégie de Lisbonne ne doit pas occulter les insuffisances du processus lancé en 2000 face aux nouveaux défis, internes et externes, auxquels l'Union européenne se trouve confrontée dans le moyen et long terme. Ces défis résultent notamment de l'intensification de la mondialisation, du retour des stratégies de puissance dans le champ économique lié à l'essor des grands pays émergents, de la problématique énergétique et environnementale, et de l'impact de l'hétérogénéité croissante et du vieillissement démographique au sein de l'Union.

6. Sa présidence prochaine de l'Union européenne offre à la France l'occasion de promouvoir certains objectifs prioritaires tels que la dynamisation du « triangle de la connaissance » (enseignement supérieur, recherche et innovation) et l'approfondissement du marché financier et de l'agenda social européens. Elle lui offre également l'occasion d'influer sur la redéfinition de la stratégie européenne pour la mondialisation dans l'après-2010.
7. La Stratégie de Lisbonne apparaît en effet doublement insuffisante à elle seule comme « réponse européenne à la mondialisation » : d'une part, elle ne concerne que le volet interne d'une telle réponse, et ses performances laissent à désirer sur ce terrain ; d'autre part, l'indispensable volet externe d'une telle stratégie relève nécessairement de politiques communes et non d'une simple coordination intergouvernementale.
8. La Stratégie EuroMonde 2015 esquissée dans le présent Rapport comporte, d'une part, un volet interne, baptisé Lisbonne Plus, visant à adapter les Etats de l'Union européenne à la mondialisation. Destiné à prolonger les orientations de la décennie 2000, Lisbonne Plus doit s'appuyer sur des mesures économiques, sociales et environnementales centrées sur la promotion de l'innovation : ces mesures porteront à la fois sur le renforcement de l'économie de la connaissance, la valorisation du capital humain européen et la promotion d'une « nouvelle économie verte ».

Lisbonne Plus doit également être mis en œuvre sur la base d'une gouvernance renforcée, fondée sur des objectifs mieux ciblés, différenciés et évalués, un calendrier synchronisé avec celui de la prochaine législature européenne (2010-2015), une mobilisation plus claire des instruments communautaires, des incitations à agir plus vigoureuses pour les Etats membres, ainsi qu'une plus forte implication des responsables politiques nationaux.

9. La Stratégie EuroMonde 2015 doit, d'autre part, reposer sur des politiques extérieures communes permettant à l'Union européenne de contribuer à façonner la mondialisation. Elle conduira à l'actualisation plus ou moins ample des politiques communes existantes - politique commerciale commune, Marché intérieur et union économique et monétaire dans leur dimension externe, et politique agricole commune. Cette stratégie plus globale devra également s'appuyer sur de nouvelles politiques extérieures en matière énergétique, climatique, normative, en matière de développement et de migrations, ainsi que dans le domaine de la surveillance des investissements extracommunautaires dans les secteurs sensibles.
10. Le succès de la Stratégie EuroMonde 2015 suppose la réunion d'une série de conditions : un nouveau consensus politique européen pour permettre à l'Europe d'exercer un leadership au niveau international ; un aggiornamento doctrinal conduisant à passer d'une logique d'exemplarité à une logique d'intérêts et à avancer sur des projets concrets réunissant le cas échéant un nombre limité d'Etats membres ; la mise en place d'institutions plus cohérentes et plus efficaces sur la base des avancées du traité de Lisbonne ; enfin la mobilisation adaptée des budgets nationaux et communautaires à la faveur de la révision du cadre financier de l'Union.